



Maître d'ouvrage et Maître d'ouvrage délégué :

Commune de La Teste de Buch

1 Esplanade Edmond Doré

33260 LA TESTE DE BUCH

Tél : 05 56 22 35 00

Conservatoire du littoral, délégation Aquitaine

180 rue Judaïque,

33 000, Bordeaux

Elaboration du plan de gestion des Prés Salés Est et Ouest de la Teste-de-Buch Phase 2 – Enjeux et objectifs

Septembre 2023



Etude co-financée par :



SCOP ARL Rivière Environnement

9 allée James Watt Immeuble n° 3 Le Space

33700 MERIGNAC

Tel : 05 56 49 59 78

www.riviere-environnement.fr



POLLEN PAYSAGES

Darwin, 87 Quai des Queyries, 33100 Bordeaux

Tel : 06 40 97 19 76

www.pollen-paysages.com

ENGAGEMENT DU BUREAU D'ETUDE MANDATAIRE



Rivière Environnement, dont le savoir-faire s'exerce depuis 1990, met en application la charte d'engagement des bureaux d'étude dans le domaine de l'évaluation environnementale. L'entreprise adhère également à l'Union Professionnelle du Génie Ecologique (UPGE) dans un objectif de reconnaissance et de valorisation de cette ingénierie, et de partage des retours d'expérience.



Charte d'engagement des bureaux d'étude dans le domaine de l'évaluation environnementale



Membre de l'Union Professionnelle du Génie Ecologique

Rivière Environnement, en tant que SCOP (Société Coopérative et Participative), contribue aux outils de développement des SCOP aux plans national et régional.

N° de version	Rédacteurs	Relecteur	Date de réalisation
N°5	Mairie de La Teste de Buch	/	26/01/2024
N°4	Commentaires d'Isabelle Kisielewski sur la V2 intégré par Robin Brouat à la V3	/	13/10/2023
N°3	Romain Comas, environnementaliste	/	11/09/2023
Retours sur V2 de la commune de La Teste de Buch		Robin Brouat Rébecca Biosca	07/09/2023
N°2	Romain Comas, environnementaliste	/	05/09/2023
Retours sur V1 de la commune de La Teste-de-Buch		Robin Brouat Rébecca Biosca Sandrine Darmanin	Août 2023
N°1	Romain Comas, environnementaliste, Hélène Cigolini, écologue, Mail : contact@riviere-environnement.fr Elorri Etchegaray, paysagiste Mail : contact@pollen-paysage.com	Romain Comas	Août 2023

TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
1 Synthèse du bilan patrimonial identifiés dans l'état des lieux	3
1.1 Rappel des synthèses par thématiques de l'état des lieux.....	3
1.1.1 Synthèse du contexte général de site	3
1.1.2 Synthèse de l'état des lieux du paysage	4
1.1.3 Synthèse du fonctionnement hydraulique.....	5
1.1.4 Synthèse du patrimoine écologique.....	6
1.1.5 Synthèse de la présence anthropique : usages et gestion	9
1.2 Fonctionnement et fonctionnalités du site : diagnostic AFOM.....	9
2 Définition des enjeux et objectifs du site	13
2.1 Définition et hiérarchisation des enjeux globaux des Prés Salés Ouest et Est.....	13
2.1.1 Méthodologie	13
2.1.2 Synthèse des enjeux.....	14
2.2 Définition des objectifs.....	15
2.2.1 Projets de site.....	15
2.2.2 Les objectifs à long terme : orientations stratégiques du site dans son ensemble ou par entités 16	
2.2.3 Les objectifs opérationnels.....	17

1 SYNTHÈSE DU BILAN PATRIMONIAL IDENTIFIÉS DANS L'ÉTAT DES LIEUX

1.1 Rappel des synthèses par thématiques de l'état des lieux

1.1.1 Synthèse du contexte général de site

La gestion des Prés Salés Est et Ouest par un gestionnaire unique (commune de La Teste-de-Buch) permet de disposer de moyens spécifiques pour mettre en œuvre les engagements et les ambitions pour ces sites, à savoir la mise en œuvre d'un projet de protection et de mise en valeur des sites.

La présence des sites Natura 2000 « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret » et « Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin » sur les Prés Salés Ouest implique une intégration des enjeux d'intérêt communautaire au plan de gestion. Le plan de gestion du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon vaut DOCOB. Le PNM borde également les prés salés Est, engendrant un évident enjeu de coordination entre le plan de gestion des prés salés et le plan de gestion du PNM, notamment sur les sujets de réglementation des usages qui seraient éventuellement envisagés sur l'estran pour assurer une cohérence avec le travail du Parc.

Le plan de gestion devra également respecter les prescriptions mises en place par le PLU et le PPRSM, à savoir une inconstructibilité stricte, dans un objectif de protection du caractère patrimonial et littoral du site. Ce dernier point est d'autant plus important sur les Prés Salés Est, pour lesquels le principe d'inconstructibilité est la pierre angulaire sur les sites du Conservatoire du littoral.

Le plan de gestion des Prés Salés devra également intégrer le fait que les sites sont soumis à des submersions marines toujours plus prégnantes dans le contexte du réchauffement climatique. La prise en compte de cet aléa est notamment encadrée par le PPRSM (vis-à-vis de l'urbanisation). Dans ce cadre, il doit se coordonner avec l'étude de danger portée par le SIBA sur les digues de protection classées présentes sur le site. Les consignes écrites des systèmes d'endiguement des prés salés Ouest et Est produites pour le compte du SIBA au démarrage de cette phase 2 du plan de gestion sont ici intégrées (partie 1.1.3).

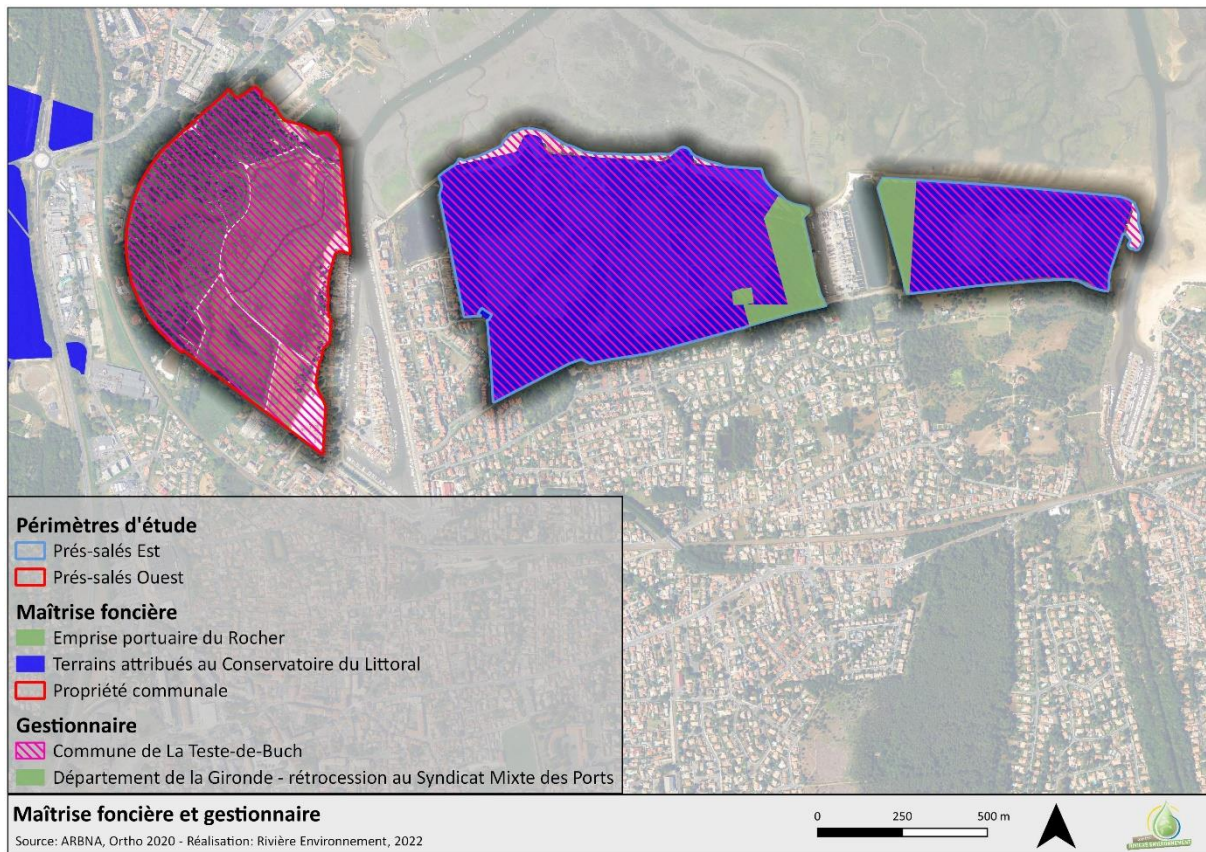


Figure 1 : Maîtrise foncière et gestionnaire

1.1.2 Synthèse de l'état des lieux du paysage

Le site des Prés Salés Est, est marqué par des paysages anthropisés, ayant laissé des traces (anciens bassins, digue entourant le site). La gestion du site participe à une mosaïque de paysages emblématiques des prés salés d'aujourd'hui, à savoir les larges prairies et les roselières.

Les Prés Salés Ouest permettent notamment la redécouverte de paysages de marais emblématiques des rives du Bassin d'Arcachon, présents avant leur exploitation par l'homme. Les paysages naturels retrouvés contrastent aujourd'hui avec les usages du site et son ouverture au public comme « espace de loisirs ».

Les deux entités des Prés Salés Ouest et Est sont alors marqués par des identités paysagères distinctes (domaine endigué et prés salés), dû aux mosaïques de paysage qu'ils dévoilent et aux usages qui leurs sont propres.

Pour autant, un élément fort relie ces deux entités, il s'agit du rôle d'espace tampon entre l'urbanisation et le Bassin d'Arcachon. En effet, ils constituent la dernière frange non bâtie et naturelle de La Teste de Buch avant le Bassin d'Arcachon. Les ambiances paysagères allant d'un paysage aquatique/ouvert à terrestre et fermé, se retrouvent, présents dans les deux grandes entités et constituent le deuxième lien.

Aujourd'hui, les mosaïques de paysages variées que proposent ces deux entités sont à valoriser et à préserver.

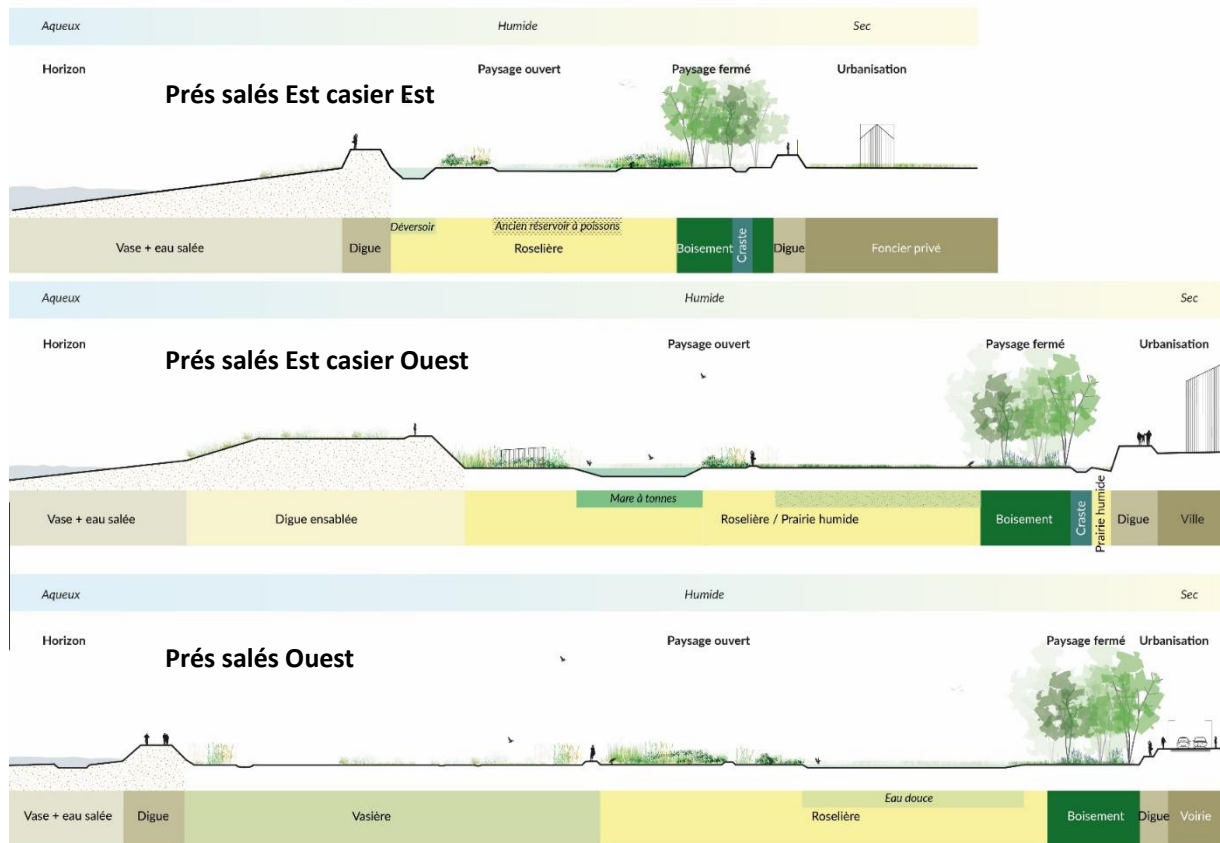


Figure 2 : Coupes paysagères – Pollen Paysage

1.1.3 Synthèse du fonctionnement hydraulique

Cette partie actualise l'état des lieux de phase 1.

La gestion hydraulique est un levier important de la gestion écologique des sites, mais elle est ici contrainte par la gestion du risque submersion. Plusieurs acteurs sont impliqués dans cette gestion.

Le SIBA est le gestionnaire principal des systèmes d'endiguement au titre de la compétence GEMAPI (protection des biens et des personnes contre la mer). Le SIBA s'appuie sur les services techniques de la Commune de la Teste-de-Buch pour la sécurisation des systèmes d'endiguement en période de crise (manipulation des ouvrages hydrauliques, fermetures d'accès).

Sur les Prés Salés Ouest, les endiguements relèvent du Domaine Public Maritime (DPM) et sont gérés par la Commune de la Teste-de-Buch qui y préserve des enjeux d'ordre écologique et touristique. A ce titre, la Commune assure la gestion de l'écluse (OH7).

Sur les Prés Salés Est, les endiguements relèvent du DPM attribué au Conservatoire du Littoral (CDL) qui en a confié la gestion à la Commune de la Teste-de-Buch. La gestion menée sur le site vise prioritairement des enjeux d'ordre écologique.

Les recommandations en matière de gestion hydraulique (gestion des OH1 et OH2) du site seront intégrées aux consignes écrites après concertation avec le SIBA (selon les termes même des consignes écrites).

Source : SIBA consignes écrites des systèmes d'endiguement des prés salés ouest et est de la Teste de Buch.

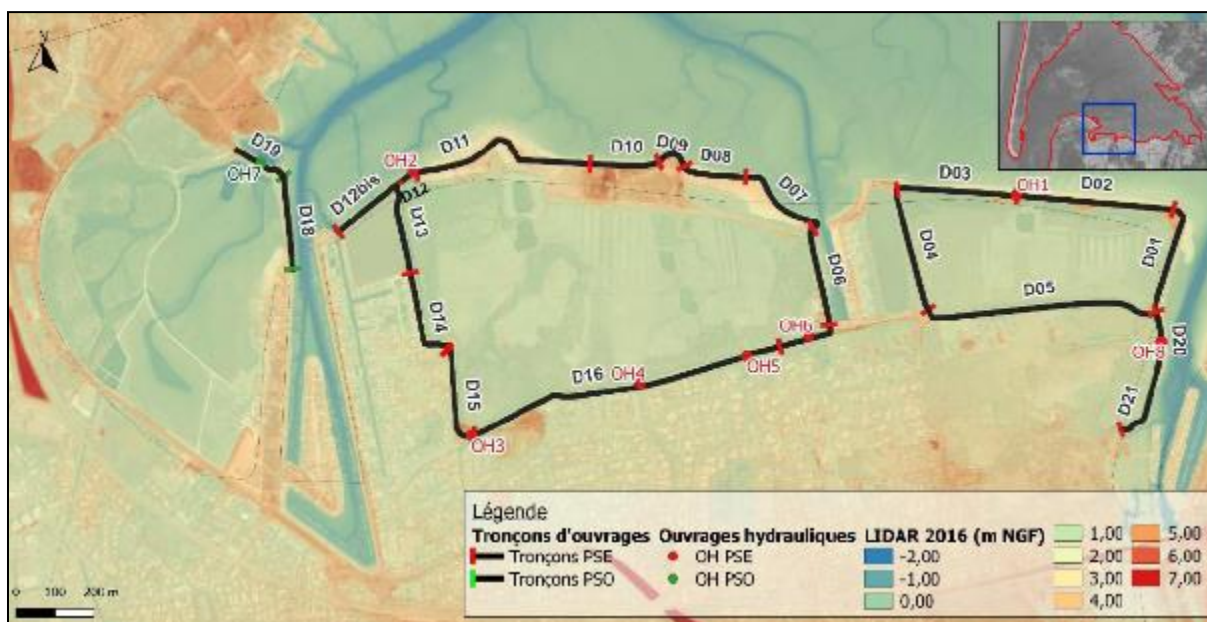


Figure 3 : Localisation des deux systèmes d'endiguement (source : CASAGEC – Etude de Dangers 2023)

Les seuils de vigilance présentés ci-après sont définis à partir du niveau de protection – NP (période de retour annuelle), du niveau de danger – ND (période de retour décennale) et du niveau de protection apparent - NP app. du tronçon le plus faible du système d'endiguement (Z crête du tronçon).

Tableau 1 : seuils de vigilance (source : CASAGEC – Etude de Dangers 2023)

SEUILS DE VIGILANCE			
PRES SALES OUEST		PRES SALES EST	
M NGF (M CM)	VIGILANCE	M NGF (M CM)	VIGILANCE
< 2,95 (4,93)	Normale (< NP)	< 2,75 (4,73)	Normale (< NP)
2,95 (4,93) – 3,26 (5,24)	Evènement météo-marin (NP – ND)	2,75 (4,73) – 3,29 (5,27)	Evènement météo-marin (NP – ND)
3,26 (5,24) – 3,5 (5,48)	Pré-danger (ND – NP app. D19)	3,29 (5,27) – 3,73 (5,71)	Pré-danger (ND – NP app. D12bis)
> 3,5 (5,48)	Danger (> NP app. D19)	> 3,73 (5,71)	Danger (> NP app. D12bis)

Les modalités de gestion des ouvrages hydrauliques pour les seuils de vigilances présentés si dessus sont définis dans le document de consignes écrites produit par le SIBA.

1.1.4 Synthèse du patrimoine écologique

Bien que différents, les Prés Salés Ouest et Est partagent de nombreux enjeux écologiques et de nombreuses fonctionnalités. Ils agissent également en interrelations, en lien avec leurs particularités propres (boisé d'une part, milieux ouverts d'autre part, prés salés d'une part, domaine endigué d'autre

part, ...). Leur localisation à l'interface entre terre et mer, au sein d'une entité fonctionnelle à fort enjeux environnementaux qu'est le Bassin d'Arcachon, leur confère un rôle, et une responsabilité particulière.

La diversité des milieux qui les occupent leur procurent un intérêt fort pour la biodiversité, et cela pour la plupart des groupes taxonomiques, à différentes étapes de leur cycle de vie. L'enjeu global du site résulte dans la présence d'un panel diversifié des zones humides littorales, avec des boisements marécageux et fossés aux berges naturelles d'eau douce, des prés salés, des marais et lagunes à herbiers saumâtres, des roselières.

Ces zones humides préservées accueillent une biodiversité patrimoniale à fort enjeu de conservation comme son cortège avifaunistique riche et diversifié, la Cistude d'Europe, la Loutre d'Europe, et de nombreux herbiers aquatiques des milieux saumâtres (*Zannichellia pedunculata*, *Chara braunii*, ...).

L'enjeu écologique du site concerne également les espèces littorales inféodées aux milieux dunaires ou arrière dunaire, comme l'habitat de dune grise en régression forte sur le littoral ou l'Ophioglosse des Açores (*Ophioglossum azoricum*), espèce à enjeu fort de conservation, observée principalement sur les pelouses du littoral.

Les grands enjeux écologiques identifiés sont, de manière générale, fortement inféodés à la gestion pratiquée, par le maintien des milieux ouverts. Plus particulièrement, elles sont pour la plupart directement liées à la gestion hydraulique du site, contribuant à la fois à la présence d'eau, mais aussi à des degrés de salinité plus ou moins marqués.

Les grands enjeux écologiques du site impliquent :

- Une gestion hydraulique adaptée aux enjeux des prés salés, marais, des lagunes littorales et leurs herbiers patrimoniaux ;
- Une gestion adaptée des milieux (boisements, marais, pelouses, roselières, fourrés, ...) pour le maintien, voire la restauration, de la diversité des habitats en lien avec les enjeux connus ou potentiels (Gorgebleue à miroir, Cistude d'Europe, Loutre d'Europe, Butor étoilé, pelouses némorales à *Agrostis* et *Festuca*, prés salés ras méditerranéens, la flore patrimoniale, ...) ;
- La gestion des espèces exotiques envahissantes (faune et flore) ;
- La canalisation du public avec le maintien de zones de quiétudes et la limitation du piétinement (notamment sur les milieux dunaires) ;
- Une connaissance plus approfondie des groupes taxonomiques possédant des enjeux potentiels sur le site (amphibiens, faune aquatique, insectes).

La carte suivante synthétise les principaux enjeux écologiques identifiés via la bioévaluation. Ceux-ci reprennent donc les niveaux d'enjeux attribués dans l'état des lieux aux habitats, à la flore et aux groupes taxonomiques faunistiques.

Pour ces derniers, la plupart des enjeux identifiés, notamment pour l'avifaune, résultent dans la mosaïque d'habitats, la naturalité et la quiétude des lieux. Ainsi, ces enjeux se localisent sur l'ensemble des sites et pour faciliter la lecture ne sont donc pas cartographiés.

Pour les enjeux plus spécifiques en lien avec des fonctionnalités identifiées pour des espèces à enjeu, comme c'est le cas pour la Cistude d'Europe sur le casier Ouest, et la Loutre d'Europe sur le casier Est, ceux-ci sont identifiés sur la carte par des hachures. Enfin, de nombreux groupes taxonomiques faunistiques n'ont été que peu étudiés, limitant l'identification et la localisation des fonctionnalités des Prés Salés, et donc des enjeux associés pour ceux-ci (amphibiens, faune piscicole, insectes).

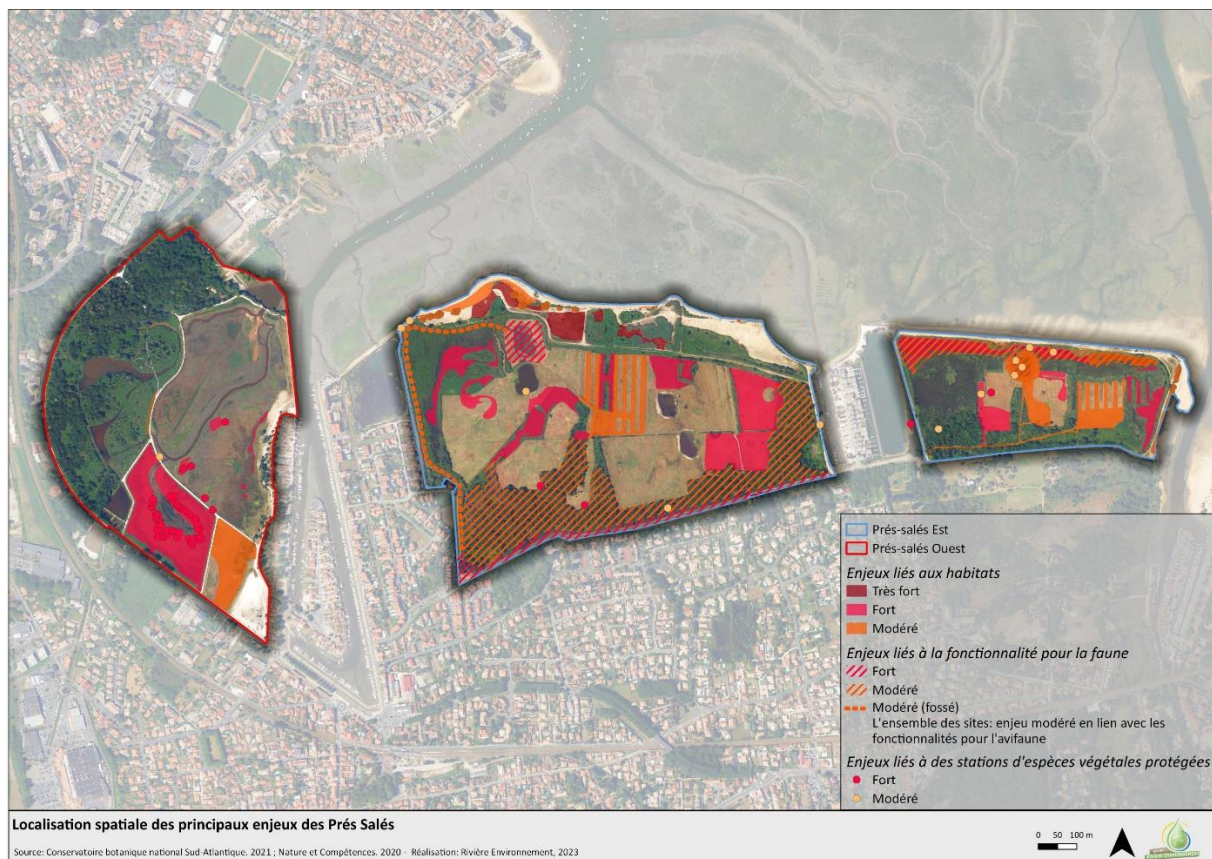


Figure 4 : Principaux enjeux écologiques des Prés Salés

Dès à présent, le plan de gestion doit intégrer les effets potentiels du changement climatique sur les enjeux écologiques des Prés Salés. L'approche de ces effets sur la biodiversité est ici menée en considérant le maintien des digues entourant les prés salés compte tenu de leur classement. Dans ce cadre, on peut s'attendre dans les années futures (régies par le plan de gestion et au-delà) aux potentielles évolutions suivantes :

- Modifications des milieux humides notamment en lien avec la variation du degré de salinité (augmentation des submersions, variation des précipitations) et les épisodes de sécheresse plus fréquents. La gestion hydraulique à venir devra s'adapter. Connaître les conditions passées et actuelles et en suivre les évolutions revêt alors une importance forte pour l'aide aux décisions de la gestion future.
- Evolution du cortège d'espèces associé en lien avec le réchauffement du milieu (eau et air), la variation des niveaux d'eau (sécheresses, gestion future) et le degré de salinité.
- Recul du milieu dunaire qui subira une pression plus forte (augmentation des niveaux d'eau et des événements climatiques) et sera d'autant plus sensible. C'est pourquoi l'atténuation des pressions anthropiques existantes dès à présent revêt un enjeu fort dans la préservation de cet habitat menacé, qui contribue fortement à la protection du littoral (sa disparition engendrant une augmentation des effets du changement climatiques (érosion, submersion) sur les milieux en retrait).
- Evolution surfacique des marais salés à Salicorne au profit de zones de vasières (augmentation des niveaux d'eau).

Au regard des habitats présents sur les différentes entités, et notamment les milieux à l'interface avec le milieu marin, le casier Est semble être l'entité la plus sensible au changement climatique. En effet, le casier

Est n'abrite pas d'habitats d'interface entre terre et mer jouant le rôle de « zone tampon », tels que prés salés ou milieux dunaires, augmentent ainsi le risque d'érosion et de submersion.

1.1.5 Synthèse de la présence anthropique : usages et gestion

Les Prés Salés Ouest, de par leur implantation, « enclavés » dans la ville, font le lien entre Arcachon et la Teste-de-Buch. Ce lieu largement parcouru et traversé, joue presque le rôle « d'un parc urbain », dans les aménagements qu'il propose et les usages qui en découlent. Il est aussi le lieu de contact et de découverte possible et accessible, des paysages naturels des marais pour le public. Les Prés Salés Ouest occupent donc une place importante dans la dynamique citadine de la ville.

Les Prés Salés Est sont quant à eux le lien entre le Bassin d'Arcachon et la ville. Ils proposent un espace naturel de proximité, aux paysages emblématiques du Bassin d'Arcachon. Le public longe le site sur sa digue. Le site est essentiellement fréquenté par les chasseurs avec un pacage d'équins également sur le Prés Salés Est casier Ouest.

La gestion pratiquée de maintien des milieux ouverts est déterminante dans la préservation de la diversité paysagère et biologique (diversité d'habitats).

LES USAGES



Figure 5 : Spatialisation des usages sur les différentes entités du site – Pollen Paysage

1.2 Fonctionnement et fonctionnalités du site : diagnostic AFOM

Le diagnostic AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) permet de réaliser une synthèse du site sous un angle fonctionnel et multithématique. Il permet, outre de mettre en avant des éléments favorables

ou défavorables selon la thématique étudiée, de croiser ces différentes thématiques afin d'identifier des points de conflits ou des convergences d'intérêt dans le fonctionnement global.

Tableau 2 : Tableau AFOM du site

	Atouts	Faiblesses/contraintes	Opportunités	Menaces
Contexte réglementaire	<p>Un seul gestionnaire (commune de la Teste-de-Buch) malgré une maîtrise foncière partagée.</p> <p>Les Prés Salés Ouest sont intégrés dans le zonage Natura 2000.</p> <p>Le PLU de la commune classe le site en zone naturelle (Nr et NP), lui conférant un haut niveau de protection.</p>	<p>Une maîtrise foncière partagée entre la commune de la Teste-de-Buch, le Conservatoire du Littoral et l'emprise portuaire du Rocher (Figure 1).</p> <p>La réglementation Natura 2000 sur les Prés Salés Ouest induit une étude préalable d'incidences pour les activités et travaux nouveaux.</p> <p>Les Prés Salés Est sont hors zonage Natura 2000, supposant un intérêt moindre pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire. La réglementation N2000 de protection environnementale est donc également absente.</p>	<p>Vocation forte du site dans son rôle de « zone tampon » face au risque de submersion marine.</p>	/
Gestion des risques	<p>Aucune action de sécurité spécifique n'est requise en gestion courante (hors période à risque selon les seuils de vigilance déterminés dans le cadre de l'étude de danger).</p>	<p>Les sites des Prés Salés sont majoritairement classés en « zone grenat » correspondant au plus fort niveau d'aléa submersion.</p>	<p>Vocation forte du site dans son rôle de « zone tampon » face au risque de submersion marine. L'étude de risque des digues (SIBA) n'empêche pas une gestion hydraulique axée sur la préservation des enjeux écologiques (hors événement ponctuel de fort risque de submersion).</p>	<p>Les événements climatiques seront de plus en plus fréquents en lien avec le changement climatique.</p>
Paysage	<p>Les prés salés présentent des mosaïques de paysages variés et emblématiques tant sur le volet historique que naturel des marais et prés salés du Bassin d'Arcachon.</p> <p>Les digues offrent des points de vue et des parcours de découverte de ces paysages, ouverts à fermés et aqueux à secs.</p> <p>Pas de lien (signalétique, information, mobilier...) entre les prés salés Est et Ouest.</p>	<p>Contraste des aménagements des deux entités, avec une esplanade/zone de stationnement surdimensionnée et des aménagements pour l'accueil du public pour les prés salés Ouest.</p> <p>Effacement de la digue du casier Ouest des prés salés Est en cours alors qu'elle est classée.</p> <p>Fermeture des paysages sur les franges Sud des prés salés Ouest, par le Baccharis.</p> <p>Sur-aménagement des prés salés Ouest (sans véritable unité des mobiliers et signalétiques mis en place).</p>	<p>Lecture des paysages facile à mettre en place pour donner à voir ces mosaïques.</p> <p>Possibilité de mettre en avant les différents points de vue sur les paysages internes et lointains que proposent les digues des prés salés.</p>	
Activités humaines	<p>Forte utilisation des Prés Salés Ouest par le grand public et accueillant des activités pédagogiques sur l'environnement (scolaires, grand public).</p> <p>Aménagement de qualité des Prés Salés Ouest pour l'accueil du public (passerelles, observatoire, parking, tables, panneaux, ...).</p> <p>Sur les Prés Salés Est, ouvertures des milieux (par le gestionnaire, le pâturage, et sur les abords de tonnes) contribuant à la mosaïque des paysages.</p> <p>Sur le casier Est, pâturage Equin extensif contribuant au maintien des milieux ouverts.</p> <p>Peu de besoins humains concernant la gestion hydraulique des Prés Salés Ouest (fonctionnement principalement automatique).</p>	<p>Réglementation interdisant la divagation des chiens qui doivent être tenus en laisse peu respectée.</p> <p>Fréquentation de la dune par des cyclistes.</p> <p>Sur les Prés Salés Ouest, forte sollicitation du public pour des événements pas toujours en accord avec la vocation de préservation et de valorisation de la biodiversité (feu d'artifices, manifestation sportives, fêtes foraines, vide-greniers, cirques...).</p> <p>Bien que cela n'ait jusqu'alors pas été problématique, il n'existe pas de convention existante entre le propriétaire de chevaux, le Conservatoire du Littoral et la commune.</p> <p>La signalétique du site manque de cohérence d'ensemble entre les Prés Salés Est et Ouest.</p> <p>Plusieurs données sont manquantes concernant la gestion hydraulique, notamment la gestion de la vanne Johnson ou les niveaux de salinité des eaux dans le casier Est.</p>	<p>Un cahier des charges sur la gestion des tonnes, des mares et de leurs abords dans le cadre d'une Convention d'Occupation Temporaire (COT) est en cours de réalisation par le Conservatoire du Littoral. Celui-ci permettra d'encadrer, et d'orienter les modalités de gestion des tonnes en lien avec la biodiversité.</p> <p>Des usages très différents entre les Prés Salés Est et Ouest offrent une opportunité d'activité variée et limite les conflits d'usages.</p> <p>Equilibre entre le rôle d'espaces publics aux aménités environnementales variées, et le rôle d'espaces naturels aux fonctions écologiques et environnementales fortes.</p>	<p>Dérive de la vocation écologique des Prés Salés Ouest vers un lieu d'événements pour le grand public (forte sollicitation).</p>

	Atouts	Faiblesses/contraintes	Opportunités	Menaces
Patrimoine écologique	<p>La diversité et la particularité des milieux qui caractérisent le site en font un site de valeur patrimoniale à l'interface entre la terre et la mer.</p> <p>Les choix de gestion et de renaturation (Prés Salés Ouest) du site se sont avérés favorables à l'implantation d'une végétation caractéristique de zone humide et à la diversification des habitats. Les espèces associées sont aujourd'hui bien implantées (Salicorne couchée).</p> <p>Nombreux atouts faunistiques notamment pour l'avifaune, les mammifères semi-aquatiques (Loutre) et les reptiles (Cistude d'Europe).</p> <p>Support d'espèces floristiques à fort enjeu (Ophioglosse des Açores, Salicorne couchée, Zannichellie pédonculée)</p> <p>Reconnexion marine sur les Prés Salés Ouest permettant la restauration de prés salés, habitat des zones humides littorales le plus en régression en France.</p> <p>Fonctionnalité du site en tant que « zone tampon » vis-à-vis des submersions ; amélioration de la qualité de l'eau ; développement de milieux littoraux ; attractivité pour les résidents ; contribution au bien-être et à la santé etc..</p>	<p>Faible connaissance globale sur la faune (notamment amphibiens, faune aquatique et insectes).</p> <p>Sur les Prés Salés Est, la biodiversité dépend grandement de la gestion hydraulique actuellement irrégulière et peu connue.</p> <p>Le devenir de l'ouvrage présent dans la digue du casier Est aura un impact significatif sur la biodiversité (corridor, niveaux d'eau et de salinité, ...).</p> <p>Le site est impacté par les espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Le maintien des caractéristiques favorables à la biodiversité dans sa configuration actuelle dépend actuellement d'une gestion anthropique (principalement Prés Salés Est).</p> <p>La fréquentation des sites à un impact sur la faune (dérangement, prédation par les chiens) et sur la flore (piétinement, dégradation par les cyclistes, milieu dunaire principalement).</p> <p>L'activité de chasse peut avoir un impact négatif (impact sur l'avifaune ainsi que les dérangements d'autres espèces) mais aussi selon la gestion pratiquée (herbiers aquatiques à enjeux et Cistude d'Europe au niveau des mares de tonnes).</p> <p>Un enjeu potentiel pour la faune aquatique et notamment l'Anguille européenne ; la gestion hydraulique actuelle n'est à priori pas favorable à cet enjeu (à croiser impérativement avec les autres enjeux écologiques présents).</p>	<p>Des stratégies d'adaptation aux impacts du dérèglement climatique, de gestion écosystémique, d'amélioration des continuités écologiques, ainsi que de libre évolution, permettront une meilleure résilience de l'espace naturel.</p> <p>Amélioration des connaissances sur la gestion hydraulique en faveur d'une gestion écosystémique, des continuités écologiques et de la biodiversité.</p> <p>Maintien des milieux ouverts (favorables à la biodiversité) et notamment support d'habitat de l'Ophioglosse des Açores (Prés Salés Est).</p> <p>Stratégie dominante de libre évolution (gestion écosystémique) sur les Prés Salés Ouest notamment pour les boisements et les prés salés.</p> <p>Ce plan de gestion permettra d'acquérir de nouvelles connaissances concernant les dynamiques végétales, la flore patrimoniale mais aussi la faune fréquentant le site, et ses fonctionnalités associées.</p>	<p>Non anticipation et adaptation aux impacts du dérèglement climatique : augmentation du niveau de la mer, des submersions, érosions, tempêtes, sécheresses, inondations etc.</p> <p>Altération de la qualité écologique du milieu par la présence d'espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Dérangement de la faune et impact sur la flore possible en lien avec les activités (chasse) et la fréquentation : dérangement, prédation, piétinement, gestion non adaptée, ...</p>

2 DEFINITION DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU SITE

Deux réunions de travail ont été menées en lien avec la construction de cette phase 2 du plan de gestion des prés salés :

- La réunion de groupe thématique de phase 2 du 06/09/2023 avec les élus de la commune de la Teste-de-Buch
- La réunion du comité de suivi du 24/10/2023.

2.1 Définition et hiérarchisation des enjeux globaux des Prés Salés Ouest et Est

2.1.1 Méthodologie

Dans le cadre de l'état initial du site (phase 1), un niveau d'enjeu intrinsèque (enjeu patrimonial de conservation) a été attribué aux habitats naturels et aux espèces de flore et de faune.

Nous ne reviendrons pas spécifiquement dans cette partie sur ces enjeux de conservation. En effet, l'Office Français de la Biodiversité, dans son guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels, définit un enjeu comme : « *ce qui est en jeu*, ce qui est à *'perdre ou à gagner'* sur le site. Dans le cadre de la rédaction du document de gestion, les enjeux sont constitués des éléments du patrimoine (naturel, géologique ou culturel) ou du fonctionnement (écologique ou socio-économique) de l'Espace Naturel à Préserver pour lesquels ce dernier a une responsabilité et que l'on doit préserver ou améliorer. C'est ce qui justifie sa désignation au vu de ses finalités de création. »

Les enjeux définis en partie 0 seront donc des enjeux globaux (écologiques et socio-économiques) pour le site dans son ensemble (les prés salés ouest et les prés salés est). Les enjeux écologiques intrinsèques précités abordés dans l'état des lieux l'ont été par entités géographiques.

Les enjeux d'un site peuvent alors être répartis en deux grandes catégories :

- Les enjeux écologiques ;
- Les enjeux socio-économiques qui sont pris en considération de façon secondaire, une fois assurée la prise en compte au bon niveau des enjeux de conservation du patrimoine naturel.

La définition des enjeux résulte de l'analyse et la synthèse des éléments décrits dans l'état des lieux. La hiérarchisation des enjeux va servir à identifier les enjeux prioritaires (ou majeurs), forts et secondaires (moyens). Le niveau d'enjeu sera établi, par thématique étudiée, en 4 catégories : faible, moyen, fort et majeur. Cette hiérarchisation permettra d'orienter la définition des objectifs de site à mener par la suite.

Concernant les enjeux écologiques, ceux-ci sont définis selon trois critères :

- La sensibilité du patrimoine

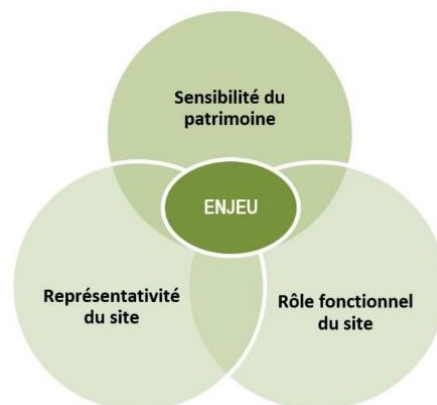


Figure 6 : identification des enjeux écologiques (source : OFB)

- La représentativité du site
- Le rôle fonctionnel du site.

Un enjeu peut être considéré comme fort s’il répond au moins à deux des trois critères. Il devient prioritaire/majeur s’il répond à l’ensemble des familles de critères.

Il est à noter que dans un souci d’opérationnalité, les enjeux définis sont peu nombreux et intégrateurs (concernant plusieurs groupes d’espèces, habitats, processus écologiques, ...). Ils sont désignés pour chacun par une phrase nominale. Ils seront ensuite déclinés en objectifs à long terme et objectifs opérationnels. Les enjeux ne présentent pas un état des lieux figé et sectoriel mais expriment les responsabilités du site.

Ils ne sont donc pas toujours cartographiables en tant que tels. En revanche, les enjeux patrimoniaux sectoriels (habitats, faune, flore...) sont cartographiés dans l’état des lieux avec notamment :

- La cartographie des habitats, de la flore patrimoniale et des principales fonctionnalités du site pour la faune (voir l’état des lieux – phase 1)
- La cartographie des principaux enjeux écologiques (Figure 4).

2.1.2 Synthèse des enjeux

Les différents éléments du diagnostic et l’analyse dans le tableau AFOM permettent d’identifier 5 thématiques principales pour les enjeux :

- L’adaptation au changement climatique,
- La biodiversité et fonctionnalités écologiques,
- La valeur paysagère
- L’ouverture au public
- La gouvernance.

Ces grands enjeux sont communs aux Prés Salés Ouest et Est.

Tableau 3 : Enjeux globaux définis à l’échelle des prés salés Ouest et Est

Typologie d’enjeu	Enjeux	Niveau d’enjeu= rôle du site
Adaptation au changement climatique	Site à l’interface terre-mer en reconnexion marine en lien avec l’adaptation au changement climatique sur les Prés Salés Ouest. Partie de site endigué composé de milieux humides. Sa biodiversité et ses paysages sont susceptibles d’évoluer en lien avec le changement climatique. L’enjeu réside dans l’anticipation à ces évolutions en termes de gestion menée sur le site	Fort
Biodiversité et fonctionnalités écologiques	Habitats caractéristiques de milieux dunaires, rares sur le Bassin d’Arcachon, et de zones humides littorales de type lagunes et marais saumâtres endigués, prés salés, associés à des boisements humides et prairies humides relativement peu fréquentes sur les pourtours du bassin en dehors des espaces naturels protégés Zone humide fonctionnelle des zones littorales (marais saumâtres endigués et prés salés principalement) en interaction avec le Bassin d’Arcachon et présentant notamment des fonctions de : -Zone tampon permettant d’atténuer les effets du changement climatique sur les enjeux arrière littoraux	Fort

Typologie d'enjeux	Enjeux	Niveau d'enjeu= rôle du site
	-Zone d'habitat d'une flore patrimoniale diversifiée, rare et inféodée aux conditions stationnelles locales (influence maritime) avec des espèces à enjeu fort (Ophioglosse des Açores, Salicorne couchée, Zannichellie pédonculée) -Zone d'habitat de la Cistude d'Europe, de la Loutre, de l'avifaune des milieux humides et des mammifères semi-aquatiques	
Valeur paysagère	Deux entités, les Prés Salés Ouest et Est, marquées par des identités paysagères distinctes (marais ou prés salés) aux mosaïques de paysage variées.	Modéré
Ouverture au public	Site témoin du patrimoine paysager et écologique des domaines endigués et prés salés du Bassin d'Arcachon	Modéré
Gouvernance de site	Organisation d'une gouvernance adaptée à la dimension et aux enjeux du site	/

2.2 Définition des objectifs

Les objectifs sont définis pour la durée prévisionnel du plan de gestion. Ils sont élaborés, en étroite concertation avec le Conservatoire du littoral et la commune de la Teste-de-Buch pour répondre aux enjeux du site définis précédemment.

La présente partie s'articule autour d'objectifs à long terme (OLT), déclinés en objectifs opérationnels pragmatiques et atteignables.

2.2.1 Projets de site

Les OLT traduisent le projet stratégique du site dans son ensemble et de ces entités ouest et est spécifiquement le cas échéant. Ils sont définis globalement à l'échelle du site des prés salés Ouest et des prés salés Est. Les enjeux globaux ont également été définis communément étant donné les similarités globales qui les caractérisent.

La distinction entre le site des Prés Salés Ouest et le site des Prés Salés Est interviendra spécifiquement le cas échéant dans la définition des objectifs opérationnels pour tenir compte des vocations actuelles et du degré de naturalité spécifiques de chaque site.

Le diagnostic réalisé et le fil conducteur qu'il est souhaité de donner au plan de gestion nécessitent de distinguer les deux sites dans le niveau d'intégration des objectifs et des actions tournées vers la biodiversité.

Sur les Prés Salés Est, les moins aménagés, la **stratégie opérationnelle définie s'efforcera de préserver au maximum la naturalité et la biodiversité des lieux** (dans le cadre de l'adaptation au dérèglement climatique). La gestion et les usages seront guidés par cet objectif.

Sur les Prés Salés Ouest, le niveau d'intégration de l'enjeu biodiversité doit composer avec les usages d'un site ouvert au public largement fréquenté, situé aux portes de la ville, et à l'historique plutôt tourné vers l'enjeu récréatif. Et ce, bien que l'enjeu écologique puisse également y être un des moteurs de l'action publique. Le projet de site est plutôt ici d'accroître la prise en compte de la diversité biologique et paysagère, sans toutefois l'imposer en dogme de gestion.

Tableau 4 : *Projet de site à décliner dans les objectifs de site par unités de gestion*

Unités de gestion	Caractéristiques phares influençant le projet	Esprit du projet porté par le plan de gestion
Prés Salés Ouest	<p>Site naturel endigué, ainsi que renaturé et aménagé, accueillant divers évènements, aux portes de la ville, très fréquenté sur le cheminement ouvert au public.</p> <p>La fréquentation humaine constitue la principale interaction avec la nature, mais elle est bien localisée sur le site (effet de cloisonnement de la fréquentation). Gestion de l'eau plutôt favorable au respect global du cycle naturel.</p> <p>Le site est principalement constitué de vasières soumises aux marées et dans une moindre mesure de boisements humides ne nécessitant pas de gestion spécifique.</p>	Projet visant à la préservation des enjeux écologiques en conciliation avec les divers usages présents
Prés Salés Est (casier ouest et est)	<p>Site endigué non aménagé, fréquenté par le public sur la digue de ceinture principalement, plus ou moins déconnecté hydrauliquement du bassin d'Arcachon et dont les milieux ouverts nécessitent une gestion spécifique en vue de leur préservation. Les enjeux écologiques sont en lien direct avec la gestion humaine pratiquée.</p> <p>Fréquentation problématique notamment pour la flore dunaire et le dérangement des espèces.</p> <p>Gestion hydraulique optimisable sur les Prés Salés Est (nécessiterait plus de données : lien salinité, enjeu écologique)</p>	Projet guidé par la préservation des enjeux écologiques du site dans le cadre de l'adaptation au changement climatique

Le tableau 5 présenté en partie 2.2.3 synthétise les objectifs définis pour chacun des enjeux, ainsi que leurs traductions possibles en actions. En préalable, sont présentés les deux catégories d'objectifs : les objectifs stratégiques de long terme et les objectifs opérationnels, déclinant ces objectifs stratégiques.

2.2.2 Les objectifs à long terme : orientations stratégiques du site dans son ensemble ou par entités

Qu'est-ce qu'un objectif à long terme

Un objectif à long terme (OLT) définit l'état ou le fonctionnement souhaité par rapport à la situation actuelle de l'enjeu, qu'il faut viser pour le préserver. Il ne s'agit pas de ce que l'on veut faire, mais ce que l'on veut atteindre comme résultat. Il s'agit donc d'un choix stratégique. C'est une décision politique partagée qui engage les acteurs sur le long terme et guide leurs décisions.

Les OLT sont d'autant plus ambitieux que l'enjeu auquel ils se rapportent est prioritaire. C'est une décision politique de l'organe de gouvernance qui doit intégrer les obligations réglementaires liées au statut du site. Ils définissent la base du projet de gestion et constituent la référence à laquelle le gestionnaire aura recours pour évaluer les résultats de la gestion et le cas échéant réajuster les actions.

Dans le cas de sites multi-objectifs, les OLT issus d'enjeux écologiques et socio-économiques peuvent entrer en conflit. Leur formulation (résultat attendu et niveau d'exigence) doit autant que possible rechercher la compatibilité entre les OLT et si nécessaire faire l'objet d'arbitrage par l'organe de gouvernance au regard du niveau d'importance des enjeux considérés et de leurs exigences respectives. Dans tous les cas la primauté est donnée aux obligations réglementaires relatives à la préservation du patrimoine naturel.

La convergence des objectifs à long terme avec les objectifs généraux d'autres documents de gestion ou de planification qui concernent le site ou ses environs doit être vérifiée : DOCOB Natura 2000 « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret » et « Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin », PNMBA, ...

Dans la majorité des cas, un seul OLT est formulé par enjeu. Leur révision n'intervient que si l'enjeu est modifié ou le résultat atteint (ex : rétablissement des fonctionnalités qui se transforme en maintien des fonctionnalités au plan de gestion suivant).

Synthèse des objectifs à long terme définis

- OLT n°1 : Adapter progressivement la gestion du site aux effets du changement climatique
- OLT n°2 : Préserver la mosaïque d'habitats et d'écosystèmes de zones humides fonctionnelles favorables à la biodiversité et à la diversité des paysages
- OLT n°3 : Assurer un équilibre entre préservation, fréquentation et usages du site permettant la préservation des enjeux biologiques et paysagers
- OLT n°4 : Valoriser auprès du public les connaissances sur le patrimoine paysager et naturel des sites.

2.2.3 Les objectifs opérationnels

2.2.3.1 Qu'est-ce qu'un objectif opérationnel

Un objectif opérationnel (OP) traduit un choix de gestion à moyen terme établi au regard de l'analyse des facteurs qui influencent l'état des enjeux et l'atteinte des objectifs à long terme. Les objectifs opérationnels encadrent la stratégie d'action mise en œuvre sur le terrain : définition des priorités d'action, arbitrage dans les moyens disponibles... L'atteinte successive des objectifs opérationnels contribue progressivement à l'atteinte de l'objectif à long terme.

Les objectifs opérationnels doivent être clairement qualifiés et si possible quantifiés afin d'être en mesure d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion qui en découlent.

Ils sont établis pour la durée du plan de gestion, mais peuvent être évalués et révisés si besoin pendant la durée du plan de gestion (bilan et évaluation à 3 ans par exemple ou avant selon les besoins). Tant qu'ils ne sont pas atteints, ils sont reconduits. Ils supposent la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions afin d'être atteints.

Ces objectifs ne seront pas hiérarchisés en tant que tels. Leur niveau d'importance est globalement lié au niveau de l'enjeu auquel ils se rattachent. Les actions (phase 3) pourront en revanche être hiérarchisées.



Figure 7 : Schéma des étapes de construction d'un plan de gestion de site naturel
(Guide commun d'élaboration des plans de gestion, OFB, 2018)

2.2.3.2 Synthèse des objectifs définis

Ici, les objectifs opérationnels peuvent être communs aux Prés Salés Ouest et Est, ou bien spécifiques à l'une des entités. Dans le cas d'objectifs communs aux entités Ouest et Est, leur mise en œuvre opérationnelle (phase 3 du plan de gestion) pourra se différencier, le cas échéant, selon les unités de gestion concernées.

11 objectifs opérationnels ont été définis. **Ils traduisent un projet d'ambition mesurée, accompagnateur de l'évolution naturelle des sites et tenant compte de la part d'anthropisme et/ou de naturalité de ces derniers.**

Le tableau présenté en page suivante synthétise les enjeux, les objectifs à long terme, et les objectifs opérationnels. Le rattachement de ces derniers aux deux entités de gestion (prés salés Ouest et prés salés Est) y est précisé.

Ce tableau permet alors d'avoir une vision d'ensemble, pour une même thématique, de l'enjeu identifié et des objectifs qui en découlent.

Tableau 5 : Enjeux et déclinaison en objectifs

Enjeux globaux communs aux différentes entités du site	Niveau d'enjeu	Objectifs à long terme communs aux différentes entités du site	Objectifs opérationnels communs aux deux unités de gestions	Objectifs opérationnels spécifiques aux prés salés ouest	Objectifs opérationnels spécifiques aux prés salés est	Actions de traduction des objectifs
<p>Site à l'interface terre-mer en reconnexion marine en lien avec l'adaptation au changement climatique sur les Prés Salés Ouest.</p> <p>Partie de site endigué composé de milieux humides. Sa biodiversité et ses paysages sont susceptibles d'évoluer en lien avec le changement climatique. L'enjeu réside dans l'anticipation à ces évolutions en termes de gestion menée sur le site</p>	Fort	OLT 1 : Adapter progressivement la gestion du site aux effets du changement climatique	OP 1 : Mettre en œuvre un fonctionnement écosystémique du réseau hydraulique, résilient vis-à-vis des impacts du changement climatique et en cohérence avec les consignes des systèmes d'endiguement	/	/	<p>Définir une gestion hydraulique écosystémique intégrant la gestion des risques.</p> <p>Se donner les moyens de mettre en œuvre cette nouvelle gestion hydraulique (travaux éventuels, organisation de la gestion...).</p> <p>Confier la gestion de l'eau sur site à un gestionnaire unique.</p>
			OP 2 : Préserver le caractère naturel en pratiquant une gestion minimaliste et écosystémique, y compris sur les espaces ouverts au public	/	/	<p>Assurer la libre évolution des boisements, prés salés et des roselières (hors problématique de traitement des espèces invasives, le Baccharis notamment et sauf besoin écologique éventuel nécessitant une action d'accompagnement).</p> <p>Gestion minimaliste des cheminements et accès.</p> <p>Ne pas réaliser d'aménagement nouveaux hors entretien de l'existant</p>
			OP 7 : Adapter les usages aux enjeux écologiques du site et aux impacts du changement climatique	/	/	<p>Engager une étude de maîtrise d'œuvre et des travaux d'intégration paysagère du parking existant des prés salés ouest : revêtement plus intégré, végétalisation à partir d'espèces adaptées, travail des lisières...</p> <p>Encadrement de l'occupation cynégétique, mares de tonne et chasse à la botte en lien avec les enjeux écologiques (Cistude d'Europe, herbiers aquatiques) via la Convention d'Occupation Temporaire (COT).</p> <p>Conventionnement d'un pâturage sur le casier Est.</p>
			/	/	OP 8 : Préserver le milieu dunaire du casier Ouest en canalisant le public sur des sentiers dédiés (mise en défens de la dune grise notamment)	<p>Mise en place de ganivelles et de panneaux d'information le long du cheminement et condamnation des sentiers traversant la dune.</p>
<p>Habitats caractéristiques de milieux dunaires, rares sur le Bassin d'Arcachon, et de zones humides littorales de type lagunes et marais saumâtres endigués, prés salés, associés à des boisements humides et prairies humides relativement peu fréquentes sur les pourtours du bassin en dehors des espaces naturels protégés.</p> <p>Zone humide fonctionnelle des zones littorales (marais saumâtres endigués et prés salés principalement) en interaction avec le Bassin d'Arcachon et présentant notamment des fonctions de :</p>	Fort	OLT 2 : Préserver la mosaïque d'habitats et d'écosystèmes de zones humides fonctionnelles favorables à la diversité biologique et paysagère	OP 1 : Mettre en œuvre un fonctionnement écosystémique du réseau hydraulique, résilient vis-à-vis des impacts du changement climatique et en cohérence avec les consignes des systèmes d'endiguement	/	/	<p>Définir une gestion hydraulique écosystémique intégrant la gestion des risques.</p> <p>Se donner les moyens de mettre en œuvre cette nouvelle gestion hydraulique (travaux éventuels, organisation de la gestion...).</p> <p>Confier la gestion de l'eau sur site à un gestionnaire unique.</p>
			OP 2 : Préserver le caractère naturel en pratiquant une gestion minimaliste et écosystémique, y compris sur les espaces ouverts au public	/	/	<p>Assurer la libre évolution des boisements, prés salés et des roselières (hors problématique de traitement des espèces invasives, le Baccharis notamment et sauf besoin écologique éventuel nécessitant une action d'accompagnement).</p> <p>Gestion minimaliste des cheminements et accès.</p> <p>Ne pas réaliser d'aménagement nouveaux hors entretien de l'existant</p>
			OP 3 : Préserver les milieux ouverts selon un calendrier adapté aux cycles biologiques	/	/	<p>Maintenir une gestion de préservation des milieux ouverts.</p> <p>Mener les actions de fauche en période de moindre sensibilité écologique (fin d'été, selon les débouchés de valorisation possible), notamment sur la prairie des prés salés ouest.</p>

<ul style="list-style-type: none"> Zone tampon permettant d'atténuer les effets du changement climatique sur les enjeux arrière littoraux Zone d'habitat d'une flore patrimoniale diversifiée, rare et inféodée aux conditions stationnelles locales (influence maritime) avec des espèces à enjeu fort (Ophioglosse des Açores, Salicorne couchée, Zannichellie pédonculée) Zone d'habitat de la Cistude d'Europe, de l'avifaune des milieux humides et des mammifères semi-aquatiques (Loutre) <p>Deux entités, les Prés Salés Ouest et Est, marquées par des identités paysagères distinctes (marais ou prés salés) aux mosaïques de paysage variées.</p>						Encadrement de la gestion des mares de tonne en lien avec les enjeux écologiques (Cistude d'Europe, herbiers aquatiques) via la Convention d'Occupation Temporaire (COT). Conventionnement du pâturage équin sur le casier Est. Mise en place d'un protocole de gestion hydraulique répondant aux enjeux écologiques.
		OP 4 : Préserver les potentialités d'accueil et la quiétude du site pour la faune sauvage à toutes les étapes du cycle de vie	OP 4' : Intégrer le sujet biodiversité dans l'organisation et la planification des événements sur site	/		Implique de ne pas développer de nouveaux cheminements piétons sur les sites. Planification des activités sur le site en fonction du cycle des espèces (périodes, secteurs et horaires). Maintien des manifestations événementielles importantes (spectacle de drone, show lasers...) sur les prés salés ouest ? Mettre en place une réglementation (arrêté municipal propre à chacun des sites) et des missions de police (en particulier en période de reproduction)
		OP 5 : Limiter la présence des espèces végétales exotiques envahissantes ou susceptible d'impacter la biodiversité endémique et induisant une fermeture du paysage	/	/		Gérer les EVEC en fonction de leur niveau de menace sur le site, ce qui nécessite leur suivi. Poursuivre le traitement des peuplements de Baccharis par arrachage en ciblant notamment les secteurs de lisière des milieux ouverts/roselières pour limiter son expansion.
		OP 6 : Développer la mise en place des suivis ciblés et protocolés afin d'adapter au mieux les usages et les modes de gestion aux enjeux écologiques	/	/		Poursuivre le suivi par placettes des prés salés (Prés Salés Ouest). Mettre en place un suivi par transect de l'habitat dunaire (prés salés Est). Poursuivre/mettre en place un suivi de la qualité de l'eau (prés Salés Est). Mettre en place un suivi des habitats et de la flore patrimoniale. Mettre un place un suivi de l'avifaune nicheuse (prairie et roselière notamment). Mettre en place un suivi de la faune piscicole, de insectes prairiaux, de la loutre. Poursuivre le suivi Cistude sur les prés salés Est
		OP 7 : Adapter les usages aux enjeux écologiques du site et aux impacts du changement climatique	OP 7' : Mener des travaux de valorisation paysagère du parking des prés salés Ouest	/		Engager une étude de maîtrise d'œuvre et des travaux d'intégration paysagère du parking existant des prés salés ouest : revêtement plus intégré, végétalisation à partir d'espèces adaptées, travail des lisières... Encadrement de l'occupation cynégétique, mares de tonne et chasse à la botte en lien avec les enjeux écologiques (Cistude d'Europe, herbiers aquatiques) via la Convention d'Occupation Temporaire (COT). Conventionnement d'un pâturage sur le casier Est.
		/	/		OP 8 : Préserver le milieu dunaire du casier Ouest en canalisant le public sur des sentiers dédiés (mise en défens de la dune grise notamment)	Mise en place de ganivelles et de panneaux d'information le long du cheminement et condamnation des sentiers traversant la dune.
Site témoin du patrimoine paysager et écologique des domaines endigués et prés salés du Bassin d'Arcachon	Modéré	OLT 3 : Assurer un équilibre entre préservation, fréquentation et usages du site permettant la	OP 4 : Préserver les potentialités d'accueil et la quiétude du site pour la faune sauvage à toutes les étapes du cycle de vie	OP 4' : Intégrer le sujet biodiversité dans l'organisation et la planification des événements sur site	/	Implique de ne pas développer de nouveaux cheminements piétons sur les sites. Planification des activités sur le site en fonction du cycle des espèces (périodes, secteurs et horaires). Maintien des manifestations événementielles importantes (spectacle de drone, show lasers...) sur les prés salés ouest ?

		préservation des enjeux biologiques et paysagers				Mettre en place une réglementation (arrêté municipal propre à chacun des sites) et des missions de police (en particulier en période de reproduction)
			OP 7 : Adapter les usages aux enjeux écologiques du site et aux impacts du changement climatique	/	/	Engager une étude de maîtrise d'œuvre et des travaux d'intégration paysagère du parking existant des prés salés ouest : revêtement plus intégré, végétalisation à partir d'espèces adaptées, travail des lisières... Encadrement de l'occupation cynégétique, mares de tonne et chasse à la botte en lien avec les enjeux écologiques (Cistude d'Europe, herbiers aquatiques) via la Convention d'Occupation Temporaire (COT). Conventionnement d'un pâturage sur le casier Est.
		OLT 4 : Valoriser auprès du public les connaissances sur le patrimoine paysager et naturel des sites	OP 10 : Vulgariser les connaissances sur la biodiversité en faisant le lien paysage/espèces	OP 9 : Valoriser le paysage emblématique des marais des Prés Salés Ouest	OP 9' : Proposer une lecture du caractère historique des Prés Salés Est	Lecture du paysage, observatoire photographique du paysage. Volonté affirmée de ne pas dénaturer les prés salés Est et de ne pas engendrer plus de présence humaine à l'intérieur du site, pas de panneaux nouveaux implantés directement sur le site
Organisation d'une gouvernance adaptée à la dimension et aux enjeux des sites	/	OLT 1 à 4	OP 11 : Instaurer une gouvernance adaptée à une bonne gestion du site	/	/	Instaurer un comité de gestion annuel pour les prés salés Ouest (services communaux et SIBA) et les prés salés Est (commune et CdL). Organiser ponctuellement des comités techniques selon les besoins sur des sujets spécifiques. Ces comités pourront convier différents acteurs selon les sujets abordés. Ils se réuniront en préalable du comité de gestion qui sera informé du travail effectué. Un comité de suivi présentera aux acteurs du territoire et services de l'Etat concernés le bilan annuel de la gestion et les perspectives.



Figure 7 : Sectorisation des principaux objectifs de gestion définis